



Simplifiez le paiement de votre facture,
adhérez à notre

Programme de prélèvements automatiques

Simple et tellement pratique

En adhérant à notre programme de prélèvements automatiques (PPA), vous continuez de recevoir votre facture mensuelle. Vous pourrez en prendre connaissance et connaître le montant qui sera prélevé directement de votre compte bancaire. Les prélèvements automatiques se feront chaque mois à la date d'échéance indiquée sur votre facture.

Adhérez maintenant, **c'est gratuit!**

- 1** Remplissez le formulaire d'autorisation de prélèvements automatiques;
- 2** Joignez-y un **chèque**, non signé, sur lequel vous aurez inscrit « Annulé »;
- 3** Une note apparaîtra sur votre facture vous informant que votre inscription au PPA est **activée**. D'ici là, veuillez continuer d'acquitter votre facture de manière habituelle.

Conditions du **programme**

- 1** Le client atteste que les informations fournies dans le formulaire d'autorisation sont justes et qu'il avisera Enbridge Gaz Québec dans les meilleurs délais de tout changement relatif à son compte bancaire;
- 2** L'insuffisance de fonds ou l'impossibilité de prélever le montant nécessaire à l'acquittement de la facture entraînera automatiquement des frais de retard;
- 3** Bien que le client puisse mettre un terme à la présente autorisation gratuitement et en tout temps, il demeure tenu d'acquitter toute facture antérieure, actuelle ou à venir.